

L'effet de l'obtention d'une place en crèche sur le retour à l'emploi des mères et leur perception du développement de leurs enfants

Eric Maurin ⁽¹⁾, Delphine Roy ⁽²⁾

Version mai 2008

Docweb no 0807

Eric Maurin ⁽¹⁾ : Directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales

Delphine Roy ⁽²⁾ : Doctorante à l'Ecole d'économie de Paris

Cette recherche a bénéficié du soutien matériel et financier de l'Agence Nationale des Solidarités Actives (ANSA) ainsi que du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Grenoble. Nous remercions tout particulièrement Amandine Villard, Denis Gallotti, Morgan Poulizac, et Diane Angermüller pour leur contribution. Nous tenons également à remercier Olivier Noblecourt ainsi que les services de la ville de Grenoble pour leur soutien précieux tout au long de cette enquête. Nous remercions également Thomas Piketty et les participants au séminaire d'économie appliquée de l'Ecole d'Economie de Paris pour leurs remarques.

Titre : L'effet de l'obtention d'une place en crèche sur le retour à l'emploi des mères et leur perception du développement de leurs enfants

Auteur(s) : Eric Maurin, Delphine Roy

Résumé : A Grenoble comme dans la plupart des grandes villes françaises, le nombre de places en crèches est limité et seule une partie des demandes peuvent être satisfaites. L'enquête menée en 2007 auprès de l'ensemble des familles grenobloises inscrivant un enfant en maternelle permet de comparer la situation des parents dont la demande a été satisfaite avec la situation de ceux dont la demande n'a pas pu être satisfaite. L'enquête révèle que les mères dont la demande de place en crèche a été satisfaite retournent plus facilement dans l'emploi entre la naissance et l'inscription en maternelle que les mères dont la demande n'a pas pu être satisfaite. L'enquête démontre également que les parents dont la demande de place a pu être satisfaite ont au moment de l'inscription en maternelle beaucoup moins d'inquiétudes quant à la santé, au développement de leur enfant et à sa capacité à s'intégrer à l'école que ceux dont la demande de place en crèche n'a pas pu être satisfaite. Les parents dont la demande de place en crèche a été satisfaite ne sont pourtant ni plus ni moins diplômés que ceux dont la demande n'a pas été satisfaite.

Mots-clés : EDUCATION, JEUNE ENFANT, POLITIQUE FAMILIALE, CRECHE

Classification JEL : J13, J22, J24

Title : Evaluation of the effect of public child-care availability on maternal employment and children's outcomes

Author(s) : Eric Maurin, Delphine Roy

Abstract : This paper provides an evaluation of the effect of public child-care availability on maternal employment and children's outcomes, using a survey conducted in the city of Grenoble (France) in 2007. The survey makes it possible to identify the set of families who actually applied for public child-care and to compare those who got selected with those who did not, due to capacity constraints.

Keywords : PUBLIC CHILDCARE, FAMILY POLICY

JEL classification : J13, J22, J24

A. Introduction

Les crèches collectives sont aujourd'hui plébiscitées par les parents de très jeunes enfants. Les demandes affluent auprès des services « petite enfance » des municipalités et excèdent de très loin les capacités d'accueil. Selon l'enquête « Famille et Modes de Garde » réalisée à Grenoble en 2007, près de 83% des parents déclarent prioritaire le développement du nombre de place en crèches contre seulement 13% déclarant prioritaire de développer l'accès à des solutions plus individualisées, comme les assistantes maternelles.

De fait, les crèches publiques offrent aux familles un service de qualité, tout en ne leur faisant payer qu'une petite fraction du coût. En 2007, dans une ville comme Grenoble, on estime à 17 000 euros le coût annuel d'une place en crèche. Les parents n'en paient en moyenne qu'environ 15% (soit un peu plus de 200 euros par mois).⁴

Dans ce contexte, la puissance publique doit-elle continuer d'investir dans les crèches, éventuellement au détriment des aides accordées aux familles gardant elles-mêmes leurs enfants ou recourant à des assistantes maternelles ? La réponse n'est pas aussi évidente qu'il y paraît. Dans la mesure où les familles se placent du point de vue de leurs bénéfices privés et non des coûts publics, chacune prise individuellement peut très bien être fondée à plébisciter les crèches, même si ce mode de garde produit en réalité davantage de coûts que de bénéfices pour la collectivité. En d'autres termes, rien ne dit que la somme des bénéfices individuels tirés de la fréquentation des crèches soit à la hauteur de l'investissement consenti par la collectivité pour développer ce type d'établissements. Plus profondément, pour vraiment éclairer les politiques publiques en direction de la petite enfance, il est essentiel de comparer l'ensemble des coûts et bénéfices des crèches à ceux générés par les autres modes de garde, exercice particulièrement complexe.

Du côté des bénéfices, il est en particulier très difficile d'évaluer l'impact sur le développement des très jeunes enfants d'être gardés dans une institution collective plutôt que chez une assistante maternelle ou par leur mère. De même, il n'est guère évident d'évaluer l'impact exact sur l'emploi des mères de jeunes enfants d'un soutien financier à l'accueil en crèches plutôt qu'au recours aux assistantes maternelles.

⁴ Une étude récente estimait le prix de revient budgétaire moyen d'une place en accueil collectif à 7,7 euros par heure. Voir E. Raynaud et F. Thibault, 'Le coût d'une heure de garde dans un établissement d'accueil du jeune enfant', *L'essentiel*, n°61 (2007), CAF.

Pour identifier les bénéficiaires d'une place en crèche, il ne suffit pas de comparer la situation des familles dont l'enfant est en crèche avec celle des familles dont l'enfant est chez une assistante maternelle ou à la maison, comme le bon sens semblerait pourtant le commander. Procéder de la sorte expose en effet à interpréter comme des conséquences du mode de garde, des phénomènes qui en réalité préexistaient au choix du mode de garde et qui l'ont même, dans une certaine mesure, déterminé. Par exemple, le choix du mode de garde ne se fait pas indépendamment du désir et de la capacité des parents à s'occuper eux-mêmes du développement de leur enfant. Si les mères préférant se consacrer à leur enfant plutôt que de le faire garder en crèche se recrutent parmi les plus motivées et les plus qualifiées pour cette activité de garde d'enfants, alors on peut très bien se retrouver dans une situation où les enfants des crèches se développent plutôt moins bien que ceux qui sont gardés à la maison, sans qu'il n'y ait aucun lien de causalité entre mode de garde et développement de l'enfant. De même, la décision d'une mère de revenir sur le marché du travail ne se fait pas indépendamment du désir et de la capacité qu'a la mère de retrouver une activité professionnelle. Si seules les mères les plus déterminées à retrouver un emploi font les démarches nécessaires pour avoir une place en crèche, on peut très bien identifier un meilleur taux d'emploi chez les mères dont l'enfant est en crèche sans qu'il n'y ait, ici non plus, le moindre lien de cause à effet.

Pour contourner ces difficultés, nous allons nous appuyer sur une enquête nouvelle, menée au premier semestre 2007 dans la ville de Grenoble, auprès de l'ensemble des parents inscrivant un enfant en première année de maternelle. Cette enquête inédite ne se borne pas à identifier les familles ayant bénéficié d'une place en crèche et à comparer leur situation avec celle des familles dont l'enfant n'a pas été en crèche. Le questionnaire permet d'aller au-delà et d'identifier (i) l'ensemble des familles ayant postulé pour une place en crèche, (ii) si cette demande a été ou non suivie d'un accueil effectif en crèche et (iii) si l'enfant est, par la suite, resté en crèche ou non. Sur la base de cet ensemble d'informations, il est possible d'analyser l'évolution de la situation de l'ensemble des familles ayant postulé pour une place en crèche selon que leur demande a pu ou non être satisfaite. En d'autres termes, l'enquête permet de comparer des familles les plus similaires possibles du point de vue des besoins de garde exprimés, et ne différant finalement que du seul point de vue de la réponse que les services de la Ville ont apporté à leur demande, étant donné le manque de places par rapport à la demande globale. Une telle comparaison évite d'interpréter comme effets du passage en crèche ce qui

ne serait en réalité que la traduction de différences d'inclinations et de besoins individuels préexistants au passage en crèche⁵.

Pour anticiper sur la suite de cet article, l'enquête suggère que les parents à qui les services de la ville accordent une place en crèche ont nettement moins d'inquiétudes quant au développement et à la santé de leur enfant que les parents dont la demande n'a pu être satisfaite. De même, l'enquête révèle que les mères dont la demande de place en crèche a été satisfaite retournent (et se maintiennent) beaucoup plus facilement dans l'emploi dans les années qui suivent la naissance que les mères dont la demande de place en crèche n'a pas pu être satisfaite.

B. Les données : l'enquête « Famille et Modes de Garde » 2007

L'enquête a été menée auprès de l'ensemble des parents inscrivant un enfant en petite ou très petite section de maternelle à Grenoble pour la rentrée de 2007, soit l'ensemble des enfants nés en 2004 et 2005 et entrés pour la première fois en maternelle à Grenoble en septembre 2007. Chaque année, à partir du mois de février, les parents désirant inscrire leur enfant doivent recueillir auprès des services municipaux un dossier d'inscription et le rapporter rempli. Le questionnaire de l'enquête (quatre pages) a été incorporé dans le dossier d'inscription de l'année 2007. Le questionnaire comprenait une rubrique décrivant l'enfant et sa famille (date de naissance, sexe, frères et sœurs), une rubrique décrivant son mode de garde, une rubrique sur la situation actuelle et passée de sa mère, une rubrique sur la situation actuelle de son père, une sur les revenus de la famille et enfin une rubrique sur les inquiétudes et les sentiments éprouvés par les parents à propos du développement et de la santé de l'enfant.

Un total de 1578 questionnaires a été recueilli, dont 1416 déclarant 2004 ou 2005 comme année de naissance. Dans la suite, l'analyse portera sur ces 1416 questionnaires. Selon les services scolaires de la ville de Grenoble, un total de 1764 enfants nés en 2004 et 2005 se sont inscrits pour la première fois en première année de maternelle (petite et très petite section) en septembre 2007. Le taux de réponse est donc élevé, de l'ordre de 80%. Un petit

⁵ Cette méthode consistant à comparer, au sein des familles ayant demandé à bénéficier d'une prestation, celles qui l'ont obtenue et celles qui sont restées sur liste d'attente, a déjà été utilisée pour estimer l'effet d'une allocation d'aide à la garde du jeune enfant aux Etats-Unis. Cf. Berger, Mark C. et Black, Dan A. (1992) « Child Care Subsidies, Quality of Care, and the Labor Supply of Low-Income, Single Mothers. » *Review of Economics and Statistics*, 74(4):635-42.

nombre de parents ont recueilli leur dossier d'inscription directement auprès des écoles, sans le questionnaire à l'intérieur, et c'est sans doute l'origine d'une partie des dossiers manquants.

C. Eléments de contexte institutionnel

Le contexte institutionnel français est assez complexe. Pour les mères cessant de travailler (ou ne reprenant pas complètement leur activité) après la naissance de l'enfant, il y a tout d'abord un « complément libre choix d'activité » assez substantiel. Il est proportionnel à la réduction d'activité, mais ne dépend pas des ressources globales du ménage. Pour le premier né, il n'est reçu que jusqu'au sixième mois de l'enfant, mais dès le deuxième enfant, il peut être perçu jusqu'au troisième anniversaire. Une mère arrêtant complètement de travailler après la naissance de son deuxième ou troisième enfant a droit à un total d'environ 536 euros. Cette aide prend le relais de l'ancienne Allocation Parentale d'Education (*APE*) et on peut supposer que, comme cette dernière, elle contribue à maintenir inactives dès leur deuxième enfant un grand nombre de mères peu diplômées (i.e., celles dont les salaires potentiels sont les plus faibles).

Dès lors qu'elles désirent maintenir un certain niveau d'activité, les familles peuvent postuler pour une place en crèche. Les tarifs mensuels pratiqués dans les crèches publiques sont proportionnels au revenu familial et au nombre d'heures de garde par mois. Le coefficient de proportionnalité diminue avec le nombre d'enfants à charge dans la famille. Il est de 0,06% quand la famille ne compte qu'un enfant, 0,05% quand la famille en compte deux, 0,04% quand la famille en compte trois. Une famille de 2 enfants avec un revenu familial mensuel de 2000 euros paiera environ 200 euros par mois pour une garde de 200 heures par mois. A Grenoble, la principale condition d'éligibilité est de résider dans la commune. Les dossiers sont ensuite sélectionnés en fonction des places disponibles dans les crèches auxquelles postulent les parents, en faisant en sorte de respecter un certain équilibre des âges au sein des établissements. Le règlement intérieur des crèches stipule que, dans la mesure du possible, une priorité est accordée aux familles ayant un enfant handicapé ou ayant déjà un enfant gardé dans une crèche publique, ainsi qu'aux demandes les plus anciennes. Les demandes peuvent être formulées dès six mois avant la naissance de l'enfant.

Les familles peuvent également se tourner vers une assistante maternelle. Les tarifs pratiqués par les assistantes maternelles varient d'une ville à l'autre en fonction du contexte local (et notamment en fonction de la capacité du système de crèches publiques à absorber la demande des familles). On estime que ces tarifs varient de 2,5 heures de smic par jour et par

enfant dans les petites villes à 5 heures de smic par jour et par enfant à Paris et dans les très grandes villes (soit une fourchette s'étalant de 450 à 900 euros bruts par mois).

Les familles recourant à une assistante maternelle bénéficient désormais du « complément libre choix du mode de garde » (CLCMG). Les charges sociales dues sur la rémunération de l'assistante maternelle sont entièrement prises en charge. La famille reçoit en outre une allocation dont le montant varie avec le niveau de vie de la famille. La loi définit trois grandes catégories de revenus par unité de consommation (modestes, intermédiaires, élevés) et l'allocation est plus forte pour les revenus par unité de consommation les plus faibles. Une famille dont les revenus sont inférieurs à 1500 euros par mois par unité de consommation reçoit environ 375 euros de complément libre choix (en plus de l'allocation de base de 173 euros reçue par l'ensemble des familles à revenu par unité de consommation modeste et intermédiaire, qu'elles aient recours à une crèche ou à une assistante maternelle).

Dans l'enquête grenobloise « Famille et Modes de Garde » 2007, les familles livrent une évaluation du coût net que représente pour elles la garde de l'enfant qu'elles vont inscrire à la maternelle. Le Tableau 1 se concentre sur les familles dont le mode de garde principal est la crèche et confirme que le coût horaire de ce mode de garde est étroitement lié aux ressources du ménage. Il varie ainsi du simple au triple selon que le revenu déclaré est inférieur à 2000 euros (1,2 euros de l'heure) ou supérieur à 3000 euros (3,5 euros). Les familles ayant les plus faibles revenus demandant plutôt moins d'heures de garde, l'amplitude des coûts *mensuels* de garde en crèche est encore plus forte (de 86 euros à 392 euros). Le Tableau 2 donne la distribution des coûts mensuels pour les mères travaillant à temps complet, selon le mode de garde principal de l'enfant : crèche ou assistante maternelle. En dépit de la modulation des compléments libre choix en fonction des ressources, l'amplitude des coûts mensuels déclarés par les familles ayant principalement recours à une assistante maternelle est beaucoup plus faible (de 198 à 295 euros) que celles des coûts déclarés par les familles recourant à la crèche. D'un strict point de vue financier, la crèche reste aujourd'hui particulièrement intéressante pour les familles à revenu modeste et moyen, tandis que l'assistante maternelle est devenue relativement moins coûteuse pour les familles à revenu élevé.

Le complément libre choix d'activité incite donc les mères les moins qualifiées à garder elles mêmes leurs enfants, tandis que les compléments libre choix du mode de garde rendent le recours aux assistantes maternelles financièrement plus intéressant pour les mères les plus qualifiées. Dans ce contexte, on ne peut pas anticiper a priori le nombre et le profil sociologique des familles qui demandent une place en crèche pour leurs enfants. L'enquête

« Famille et Modes de Garde » confirme, d'une part, que les mères postulant pour une place en crèche restent aujourd'hui très nombreuses par rapport au nombre de place disponibles et révèle, d'autre part, que c'est plus particulièrement vrai chez les mères les plus diplômées et dans les familles les plus aisées (Tableau 3). Enfin, quel que soit le niveau de diplôme de la mère, la crèche est davantage demandée pour le premier né, quand le complément libre choix d'activité est encore faible.

D. La sélection des familles par les crèches

Les deux tiers des familles répondant à l'enquête déclarent avoir postulé pour une place en crèche (925/1416). Parmi les familles ayant postulé, les deux tiers déclarent que leur enfant, aujourd'hui âgé de 2 à 3 ans, a finalement fréquenté une crèche (607/925). Le dernier tiers, en revanche, n'a jamais bénéficié de ce mode de garde (318/925). Dans quelle mesure les familles ayant obtenu satisfaction sont-elles comparables à celles dont la demande n'a pas été suivie d'une admission en crèche ?

Tout d'abord, dans l'ensemble des postulants, les parents ayant obtenu une place ont une structure de diplômes très similaire à celle des parents n'ayant finalement pas obtenu de place (voir Tableau 4). Un test du chi-2 ne rejette pas l'hypothèse d'égalité des deux distributions de diplômes. De ce point de vue, la capacité à retrouver un emploi ou à juger du développement d'un enfant est a priori très similaire pour les deux groupes de parents.

On dispose également de la profession des parents. Si l'on compare la répartition par catégorie socio-professionnelle (CSP) des pères des deux groupes, parmi les enfants dont le père est en emploi, on ne décèle à nouveau aucune différence statistiquement significative (Tableau 4, suite). De la même façon, parmi les enfants dont la mère était active avant la naissance, la distribution des CSP des mères est la même parmi celles qui ont obtenu une place que parmi celles qui n'en ont pas obtenu. La CSP incorporant plusieurs dimensions de différenciation sociale (revenu, diplôme, position hiérarchique...), une telle proximité des distributions est un témoignage supplémentaire de la similitude des deux groupes.

Les crèches grenobloises ne favorisent donc pas spécialement les postulants les plus diplômés, ni les moins diplômés, ni une catégorie sociale plutôt qu'une autre. Elles donnent en revanche un avantage significatif aux postulants ayant déjà des enfants. Dans l'ensemble des postulants, les familles obtenant une place en crèche ont ainsi significativement plus souvent d'autres enfants que les familles n'obtenant finalement pas de place (41.5% vs 34.6%). Cet avantage découle explicitement du règlement intérieur des crèches grenobloises :

celui-ci stipule d'accorder une priorité aux familles ayant déjà un enfant inscrit dans une structure d'accueil du jeune enfant dépendant du CCAS.

Dans l'ensemble des postulants, les mères ayant obtenu une place en crèche étaient par ailleurs plus souvent au chômage ou au foyer (et moins souvent dans l'emploi) au moment de la naissance de l'enfant. En toute rigueur, ce décalage n'est pas statistiquement significatif aux seuils usuels, mais il est perceptible que l'on considère les familles qui avaient déjà des enfants à charge au moment de la naissance de celui que l'on inscrit aujourd'hui ou les familles qui n'en avaient pas⁶.

Au total, les données disponibles dans l'enquête suggèrent que les mères ayant obtenu une place avaient un niveau de qualification tout aussi élevé que celui des autres postulantes, mais se trouvaient avec davantage d'enfants à charge et légèrement moins souvent dans l'emploi.

E. Effet de l'acceptation en crèche sur le mode de garde effectivement utilisé

Dans l'ensemble des familles ayant postulé pour une place en crèche, la grande majorité de celles qui ont obtenu satisfaction utilise toujours la crèche comme principal mode de garde au moment de l'inscription en maternelle (60.5%), ou - pour celles combinant plusieurs méthodes - comme l'un de leurs principaux modes de garde (25%). Sans surprise, seule une petite minorité n'a pas (ou plus) recours au système de crèches au moment de l'inscription en maternelle (Tableau 5). Inversement, les familles dont la demande n'a pas été satisfaite recourent très souvent à une assistante maternelle (42%), ou gardent elles-mêmes leurs enfants (28%).

Au total, la part des enfants ayant effectivement bénéficié d'une place en crèche est 56 points plus élevée parmi les familles déclarant avoir obtenu une place que parmi les familles déclarant n'avoir pas obtenu de place (60,5 points contre 4,1). A l'inverse, la part fréquentant une assistante maternelle est 38 points plus forte (41,8 contre 3,2) et la part d'enfants gardés par leur famille 17 points plus élevée (28,1 contre 11,1) parmi les familles déclarant n'avoir pas obtenu de place. La comparaison poste par poste des modes de garde utilisés par les deux groupes de familles démontre ainsi que les places en crèche se substituent en premier lieu à

⁶Une exploration plus approfondie des données révèle que ce décalage disparaît quand on exclut les familles monoparentales de l'analyse et que l'on raisonne sur les couples seulement. Lorsqu'on réitère les analyses développées dans cette étude sur l'échantillon des couples seulement, on aboutit toutefois exactement aux mêmes diagnostics. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de présenter nos résultats sur l'échantillon complet de l'enquête.

des places auprès d'assistantes maternelles, et dans une moindre mesure seulement, à des gardes réalisées par la famille. Pour le résumer autrement, 100 nouvelles places en crèches se substituent à environ 70 places auprès d'assistantes maternelles ($100 \times 38/56$) et à 30 enfants gardés par leurs parents ($100 \times 17/56$). Il est important de garder ces ordres de grandeur en tête : ils signifient que le coût pour la collectivité de 100 places en crèche doit être compris comme le coût de substituer 100 places de crèches à 70 places auprès d'assistantes maternelles et 30 « places » de garde parentale (modes de gardes eux-mêmes hautement subventionnés) et non pas comme le coût de créer purement et simplement 100 places en crèche.

On constate également que 20% des familles n'ayant pas obtenu satisfaction déclarent n'avoir recours à aucun mode de garde payant, contre à peine 9% pour les familles ayant obtenu une place (Tableau 6). Comme on pouvait le prévoir, l'écart est particulièrement net chez les familles à revenu modeste : parmi les familles gagnant moins de 2000 euros par mois, plus d'un tiers de celles n'ayant pas obtenu de place n'ont recours à aucune garde payante, contre moins de 13% des familles ayant obtenu une place. Si l'on excepte la halte-garderie, mode de garde payant mais uniquement occasionnel, le pourcentage de familles modestes n'ayant recours à aucune garde payante se monte à 57% lorsque l'enfant n'a pas pu aller en crèche. Pour les familles aux revenus les moins élevés, la crèche est le seul mode de garde payant réellement accessible.

Enfin, parmi les familles ayant postulé en crèche, celles ayant recours à une garde extérieure après avoir échoué à obtenir une place payent cette garde plutôt plus cher que leurs homologues ayant obtenu satisfaction. Par exemple, en se concentrant sur les mères travaillant à temps plein, le coût de garde est en moyenne 20% plus élevé chez celles n'ayant pas eu de place en crèche que chez les autres. Le différentiel est plus particulièrement élevé chez les familles aux revenus inférieurs à 2000 euros par mois.

Au total, le fait d'avoir ou non obtenu satisfaction définit bien *in fine* deux groupes de familles similaires du point de vue du niveau de qualification et de la profession des parents, mais contraintes à recourir à des modes de garde très différents pour leur enfant, tant du point de vue de l'entourage dont bénéficie l'enfant que des coûts horaires. La question est maintenant de savoir si les mères de ces deux groupes ont connu une évolution similaire de leur situation professionnelle après la naissance, et si elles portent aujourd'hui le même regard sur le développement de leur enfant.

F. Effet sur la situation professionnelle de la mère.

L'arrivée d'un enfant s'accompagne souvent, on le sait, d'un éloignement de la mère du marché du travail. A Grenoble, parmi les mères ayant fait une demande de place en crèche, environ 75% avaient un emploi avant la naissance de l'enfant, mais elles ne sont plus qu'environ 65% au moment de l'inscription en maternelle. Entre la naissance et l'inscription en maternelle, on constate donc une diminution de 10 points de la proportion de mères ayant un emploi. La question centrale est évidemment de savoir si cette baisse est aussi sévère pour les mères dont la demande a été satisfaite que pour celles dont la demande n'a pas été suivie d'effet. La première partie du tableau 7 révèle que la baisse est en réalité plus de 2.5 fois moins importante pour les mères dont la demande a été satisfaite (-5.8 points) que pour les autres (-15.6 points). Les deux parties suivantes du même tableau montrent que cette très nette résistance relative du taux d'emploi des mères dont l'enfant est pris en crèche repose tout autant sur un maintien plus fréquent dans l'emploi à temps complet que sur une progression plus importante de leur emploi à temps partiel. Les mères dont la demande de place en crèche est satisfaite voient ainsi leur taux d'emploi à temps complet baisser moins vite que celui des autres mères (-19% vs. -24.8%) et leur taux d'emploi à temps partiel augmenter plus vite (+14.3% vs. +9.6%). La proportion d'emploi à temps partiel dans l'emploi salarié est finalement multipliée par le même facteur deux chez les mères dont la demande est satisfaite (de 21.5% à 42.3%) que chez celle dont la demande est refusée (25% à 48.5%).

Les personnes les plus diplômées sont a priori celles qui ont le plus de ressources pour contourner le problème posé par l'impossibilité d'obtenir une place en crèche. Du coup, il est légitime de se demander si l'amélioration relative de la situation professionnelle des mères dont l'enfant est accepté en crèche n'est pas surtout sensible pour les moins diplômées d'entre elles. Le Tableau 8 révèle que cela n'est pas vraiment le cas. La meilleure résistance à l'emploi des mères dont l'enfant est accepté en crèche est perceptible chez les diplômées comme chez les non diplômées. Le Tableau 9 démontre par ailleurs que la baisse relative des taux d'emploi chez les mères non satisfaites n'est pas simplement due à un surcroît de perte d'emploi pour celles qui avaient un travail avant la naissance, mais également à un déficit de retour vers l'emploi pour celles qui étaient au chômage (ou inactives) avant la naissance.

Ces différences de trajectoires professionnelles entre 'demandes satisfaites' et 'demandes non-satisfaites' ne s'expliquent pas par des différences de nombre d'enfants à charge ou des différences de niveau de qualification. Le tableau 10 propose une analyse économétrique de l'effet d'obtenir une place en crèche sur l'emploi, une fois pris en compte l'impact propre du nombre d'enfants ou du niveau de qualification de la mère. Il démontre

que l'effet très positif de l'obtention d'une place en crèche est à peu près exactement le même, que l'on raisonne ou non à nombre d'enfants et diplôme de la mère fixés.

Etant donné la façon dont est mesurée la variation du temps de travail dans le Tableau 10, l'impact estimé de +0.15 signifie que (à nombre d'enfants et diplôme donnés) on constate en moyenne un surcroît de 7.5% d'emploi équivalent temps complet (ETC) dans le groupe de mères dont la demande de place en crèche a été satisfaite par rapport au groupe de mères dont la demande n'a pas été satisfaite. Ce surcroît observé est la réponse à la substitution d'environ ½ temps complet en crèche à ½ temps complet d'un autre mode de garde. Cette première évaluation suggère donc que l'effet de la substitution d'une place à temps complet en crèche à un temps complet d'un autre mode de garde est une augmentation de l'emploi maternel d'environ 15% d'ETC.

En prenant 40 000 euros comme valeur de base d'un emploi à temps complet⁷, on obtient un gain immédiat, en termes de salaire de la mère, de $15\% \times 40\,000 \text{ euros} = 6\,000 \text{ euros}$ par an grâce au surcroît d'emploi généré par l'obtention d'une place en crèche (soit plus du tiers du coût budgétaire de la place en crèche). A ce gain immédiat s'ajoute le bénéfice tout au long de la carrière d'avoir évité une interruption d'activité de longue durée. Les évaluations existantes suggèrent en effet que les ruptures de carrière de longue durée (deux ans ou plus) retardent et ralentissent très significativement l'évolution des rémunérations des femmes. Bayet (1997) constate par exemple un rythme d'évolution des salaires environ 1% plus faible pour les femmes ayant eu une interruption d'activité de deux ans ou plus, ce qui est sans doute une borne inférieure de l'effet⁸. Sur une carrière de 30 ans (soit entre 30 ans, âge moyen de la maternité, et la retraite), un différentiel de croissance de 1% cause une perte actualisée égale à environ 4 années et demi de salaire initial. En gardant pour référence 40 000 euros comme valeur d'un emploi, et en gardant à l'esprit qu'une place en crèche augmente l'emploi féminin de 15% d'ETC, on peut ainsi estimer à $15\% \times 40\,000 \times 4,5 = 27\,000 \text{ euros}$ le gain réalisé, par place en crèche offerte, sur la suite de la carrière salariale des mères. En considérant que ce calcul mesure l'effet actualisé d'une interruption de 2 ans sur le rythme des carrières féminines, le gain est de 13 500 euros par année de crèche, venant s'ajouter aux 6 000 euros liés au surcroît d'activité durant les années de crèche. Par le simple fait de limiter significativement la probabilité d'interruption de longue durée des carrières, chaque place en

⁷ Cela représente à peu près le coût salarial annuel moyen d'un emploi en France. Etant donné l'âge et le niveau de qualification relativement élevé de la population de mères concernées, il semble plausible de se caler sur le coût moyen d'un emploi plutôt que sur son coût minimum.

⁸ Alain Bayet, « Continuous Careers, Incomplete Careers and Wages », Insee-Studies, n°7, Novembre 1997.

crèche génère ainsi un surcroît de ressources qui compense à lui seul le coût pour la collectivité de ce mode de garde.

G. Effets sur la perception par les parents du développement de l'enfant.

Le rationnement des places en crèche oblige de nombreuses mères à repousser dans le temps l'éventuelle reprise d'un emploi. L'une des raisons en est sans doute le coût en moyenne plus élevé des autres modes de garde (notamment pour les familles modestes), et peut-être aussi la moindre flexibilité des modes de garde alternatifs. Peut-être également certaines familles perçoivent-elles la crèche comme le seul mode de garde extérieur permettant aux enfants de se développer sans problèmes⁹.

L'enquête grenobloise sur les modes de garde de 2007 pose aux familles une série de questions sur la façon dont elles perçoivent la santé et le développement de l'enfant qui va s'inscrire en maternelle. Qu'il s'agisse du langage, des rapports aux autres enfants, des apprentissages fondamentaux ou des perspectives d'adaptation à la maternelle, la proportion de familles déclarant n'avoir aucun souci est systématiquement plus élevée chez ceux dont la demande en crèche a été satisfaite que chez ceux dont la demande ne l'a pas été. Quand on cumule les réponses aux différentes questions sur le développement de l'enfant, on constate que 26% des familles dont l'enfant a été en crèche n'ont aucun souci, dans aucune dimension, contre à peine 18% des familles dont la demande n'a pas été satisfaite (Tableau 11). Ce différentiel brut reste perceptible quand on raisonne à nombre d'enfants, diplôme ou situation professionnelle avant la naissance donnés : on constate toujours le même différentiel de 8 points dans la proportion de familles n'ayant de souci dans aucune dimension, selon que la demande de place en crèche a été satisfaite ou non (Tableau 12).

Les mères diplômées du supérieur ont en moyenne beaucoup moins d'inquiétudes quant au développement de leur enfant que les mères peu ou pas diplômées (30% sans aucun souci, contre moins de 20% chez les moins diplômées). L'écart entre "demandes satisfaites" et "non satisfaites" est du même ordre de grandeur que celui qui existe entre mère très diplômée et peu diplômée : voir son enfant accepté en crèche permet ainsi, en moyenne, à une mère

⁹ Lorsqu'il s'agit explicitement de l'intérêt de l'enfant (de ce qui lui est le plus bénéfique), la crèche collective est considérée par les Français comme la meilleure solution (36 %). Source : *CREDOC – Enquête Conditions de vie et aspirations des Français, 2006*, cité dans Paris H., « Les attentes des Français vis-à-vis des modes de garde pour les jeunes enfants », *Recherches et Prévisions* n° 87 - mars 2007

faiblement diplômée d'accéder à peu près au même niveau de sérénité vis-à-vis de son enfant que les mères très diplômées dont la demande n'a pas été satisfaite.

Les parents apparaissent également beaucoup plus soucieux quant au développement de leur enfant quand il s'agit de leur premier enfant que quand ils en ont déjà eu un (28,8% sans souci aucun contre 19,8% quand il y a déjà d'autres enfants). Une autre façon de donner du sens à l'impact de la crèche sur l'inquiétude des parents est de constater qu'être accepté en crèche diminue le niveau de souci vis-à-vis du développement de l'enfant à peu près dans la même mesure que le fait d'avoir déjà eu un enfant.

H. Bilan et Conclusion

La comparaison des familles dont la demande de place en crèche a été satisfaite avec celles dont la demande n'a pas été satisfaite révèle que les places en crèche se substituent avant tout à des gardes chez une assistante maternelle, et dans une moindre mesure à des gardes réalisées par la famille. L'enquête permet ainsi d'évaluer que chaque fois que l'on crée 100 nouvelles places de crèche, on diminue d'environ 70 le nombre d'enfants placés chez une assistante maternelle et de 30 le nombre d'enfants gardés par un parent. Dans la mesure où une place en crèche coûte à la collectivité en moyenne environ 15 000 euros, une place chez une assistante maternelle 10 000 euros (CLCMG) et une garde parentale 6 000 euros (CLCA), on peut ainsi évaluer que le coût net annuel pour la collectivité de 100 nouvelles places en crèche est d'environ 620 000 euros¹⁰ ($15\ 000 \times 100 - 10\ 000 \times 70 - 6\ 000 \times 30$). Du côté des bénéficiaires immédiats, la comparaison de l'emploi des mères dont la demande a été satisfaite avec celui des mères dont la demande n'a pas été satisfaite permet d'évaluer à environ 15 le nombre d'emplois, en équivalent temps plein, que permet de sauvegarder la création de 100 places en crèches. Il s'agit de mères plutôt qualifiées : en prenant pour valeur des nouveaux emplois le coût salarial total annuel moyen d'un emploi en France (environ 40 000 euros), on peut estimer un bénéfice immédiat pour la collectivité de l'ordre de 600 000 euros. A lui seul, ce bénéfice équilibre presque le coût net pour la collectivité des nouvelles places en crèche.

A ce bénéfice immédiat s'ajoute celui d'avoir évité aux mères une interruption d'activité de longue durée. Les évaluations existantes suggèrent que les ruptures de carrière de longue durée (deux ans ou plus) retardent et ralentissent très significativement l'évolution des

¹⁰ Ce chiffre ne représente qu'un ordre de grandeur. Des simulations (non reportées ici) prenant plus précisément en compte les diverses aides publiques livrent des évaluations du coût net pour la collectivité d'une place en crèche plus faible encore, de l'ordre de 5,000 euros.

rémunérations des femmes tout au long de leurs carrières. On peut ainsi estimer à 27 000 euros l'effet actualisé d'une interruption de 2 ans sur une carrière féminine (soit 13 000 euros par année de crèche). En faisant le total de ce que la crèche permet d'éviter de perdre tout de suite et de ce qu'elle permet d'éviter de perdre ensuite tout au long de la carrière, on aboutit ainsi à une évaluation actualisée des gains nets d'activité générés par une année de crèche supérieure à 10 000 euros.

A ces gains purement économiques s'ajoutent bien évidemment les bénéfices pour l'enfant gardé lui-même, dont l'enquête grenobloise laisse entrevoir qu'ils sont très réels. Ce résultat est cohérent avec ce que les expériences contrôlées américaines suggèrent : les dispositifs où interviennent des personnels qualifiés et où le taux d'encadrement des enfants est élevé ont en règle générale des effets très vertueux sur le développement des enfants¹¹.

Au total, la première vague de l'enquête grenobloise sur les familles inscrivant leur enfant en petite et très petite sections de maternelle permet une première quantification très encourageante de l'effet des places en crèche sur les trajectoires professionnelles des mères et sur le développement des enfants, tel que perçu par les parents. Les effectifs enquêtés lors de cette première vague sont toutefois trop faibles pour que l'on puisse identifier la mesure dans laquelle ce effet est le même pour toutes les familles, où si les crèches bénéficient davantage à certains types de familles. La seconde vague d'enquête, aujourd'hui en cours de réalisation, devrait apporter des éclairages précieux sur ce point crucial.

¹¹ Voir par exemple, Janet Currie, « Early Childhood Education Program », *Journal of Economic Perspectives*, 15 (2) 2001. Les premières évaluations –très décevantes– de la politique menée au Québec à la fin des années 1990 pour développer l'accueil des 2-4 ans invitent toutefois à ne pas perdre de vue que les effets positifs de l'accueil collectif sur les enfants ne deviennent perceptibles que dans la mesure où un effort important est fait pour la qualité de cet accueil (tant en terme de nombre d'adultes par enfant qu'en terme de niveau de qualification de ces adultes). Sur la réforme menée au Québec, voir M. Baker, J. Gruber and K. Milligan « Universal Childcare, Maternal Labor Supply, and Family Well-Being », NBER 11832, December 2005.

Tableau 1 : Le coût d'une place en crèche pour les familles dont c'est le mode de garde principal, selon la tranche de revenu de la famille.

	Coût total/mois (en euros)	Nombre heures/semaine	Coût horaire (en euros)	Nombre d'observations
<2000 euros	86	25,3	1,2	117
2000-3000 euros	222	30,5	2,6	106
>3000 euros	392	35,1	3,5	135
<i>Ensemble</i>	<i>240</i>	<i>30,1</i>	<i>2,5</i>	<i>370</i>

Tableau 2 : Le coût de la garde d'un enfant, pour les mères travaillant à temps complet, selon le mode de garde principal et la tranche de revenu de la famille.

	Assistante maternelle (coût moyen, en €)	Crèche (coût moyen, en €)
<2000 euros (186)	227	121
2000-3000 euros (108)	240	252
>3000 euros (88)	322	384
<i>Ensemble</i>	<i>280</i>	<i>294</i>

Tableau 3 : Comparaison des caractéristiques socio-démographiques des familles selon qu'elles ont postulé pour une place en crèche ou non.

	En %			
	Diplôme Mère > bac	Enfant inscrit premier né	Mère chômeuse ou inactive avant naissance	Revenu familial >3000 euros
Postule place en crèche (N=925)	60,2	60,8	25,9	32,4
Ne postule pas (N=436)	38,4	39,7	43,1	18,8

Lecture : parmi les mères des enfants ayant fait l'objet d'une demande de place en crèche, 60,2% avaient un diplôme supérieur au Bac. Parmi les mères n'ayant pas demandé de place pour leur enfant, 38,4% seulement avaient un diplôme supérieur au Bac.

Tableau 4: Comparaison de la situation avant la naissance de l'enfant des parents dont la demande en crèche a été satisfaite avec celle des parents dont la demande n'a pas été satisfaite.

Situation des parents avant la naissance	Place non obtenue (N=318)	Place obtenue (N=607)
Diplôme de la mère		
<i>Pas de diplôme</i>	11.9	11.4
<i>CAP</i>	4.8	5.6
<i>BEP, BEPC</i>	8.0	9.8
<i>Bac.</i>	11.6	15.0
<i>Bac+2</i>	18.3	17.8
<i>Bac+3</i>	20.3	17.8
<i>>bac+3</i>	25.1	22.7
	<i>Chi-2 stat.=3.76 (p=0.71)</i>	
Diplôme du père		
<i>Pas de diplôme</i>	10.3	12.5
<i>CAP</i>	8.0	9.9
<i>BEP, BEPC</i>	10.3	8.5
<i>Bac.</i>	11.6	11.2
<i>Bac+2</i>	16.9	16.6
<i>Bac+3</i>	11.0	14.3
<i>>bac+3</i>	31.9	27.1
	<i>Chi-2 stat.=5.52 (p=0.48)</i>	
Nombre d'enfants		
<i>Nb enfants= 0</i>	65.4	58.3
<i>Nb enfants >0</i>	34.6	41.7
	<i>Chi-2 stat.=4.4 (p=0.04)</i>	
Situation professionnelle de la mère		
<i>Emploi</i>	77.9	72.1
<i>Chômage</i>	7.1	10.7
<i>Au foyer</i>	5.8	9.4
<i>Formation initiale</i>	5.5	5.0
<i>Autre</i>	3.8	2.8
	<i>Chi-2 stat.=7.9 (p=0.16)</i>	

Tableau 4 (suite)

Catégorie socio-prof. des parents	Place non obtenue	Place obtenue
CSP de la mère		
Mère active avant naissance: 757	264	493
<i>Inconnue</i>	28.8	24,3
<i>Indépendante</i>	3.0	4.7
<i>Cadre</i>	18.2	19.5
<i>Prof Intermédiaire</i>	24.2	22.3
<i>Employée</i>	22.7	25.2
<i>Ouvrière</i>	3.0	4.1
	<i>Chi2 stat 3.77 / p-value 0.58</i>	
CSP du père		
Volet «père» renseigné, père actif: 749	275	474
<i>Inconnue</i>	4.7	6.1
<i>Indépendant</i>	10.2	8.0
<i>Cadre</i>	33.1	32.7
<i>Prof Intermédiaire</i>	19.3	19.8
<i>Employé</i>	14.2	12.0
<i>Ouvrier</i>	18.6	21.3
	<i>Chi2 stat 2.85 / p-value 0.72</i>	

Tableau 5 : Mode de garde principal actuel selon que la demande de place en crèche a été satisfaite ou non.

Mode de garde actuel	Place non obtenue (N=318)	Place obtenue (N=607)
Crèche uniquement	4.1	60.5
Mode mixte (crèche + individuel, halte-garderie)	26.1	25.2
Assistante maternelle uniquement	41.8	3.2
Mode individuel uniquement (Parent, famille, employé à domicile)	28.1	11.1
Total	100	100

Lecture : Parmi les femmes ayant fait une demande de place en crèche, 60.5% de celles déclarant avoir eu leur demande acceptée ont la crèche comme seul mode de garde au moment de l'inscription en maternelle.

Tableau 6 : Probabilité de recours à une garde payante et coût de cette garde selon que la demande de place en crèche a été satisfaite ou non.

	Place non obtenue (N=318)	Place obtenue (N=607)
Recours à garde payante (%)		
<2000 euros	63,9	87,3
2000-3000 euros	85,1	94,4
>3000 euros	95,4	97,6
<i>Ensemble</i>	80,8	91,4
Cout mensuel moyen pour ceux ayant recours à garde payante (euros)	271	213
Cout mensuel moyen quand mère travaille à tps plein (euros)	349	290
Cout mensuel moyen (euros)	186	182

Lecture : Parmi les mères ayant fait une demande de place en crèche après la naissance de l'enfant, 80,8% de celles dont la demande a été refusée ont recours à une garde payante au moment de l'inscription en maternelle contre 91,4% de celles dont la demande a été acceptée.

Tableau 7 : Evolution du taux d'emploi des mères entre la naissance et l'inscription en maternelle, selon que la demande de place en crèche a été satisfaite ou non.

	Place non obtenue (N=318)	Place obtenue (N=607)
Taux d'emploi avant la naissance (a)	77.9	72.1
Taux d'emploi lors de l'inscription maternelle (b)	62.1	66.3
<i>Evolution (b)-(a)</i>	-15.8	-5.8
Taux d'emploi à temps partiel avant la naissance (a1)	16.6	17.7
Taux d'emploi à temps partiel lors de l'inscription maternelle (b1)	26.2	32.0
<i>Evolution (b1)-(a1)</i>	+9.6	+14.3
Taux d'emploi à temps complet avant la naissance (a2)	60.6	53.2
Taux d'emploi à temps complet lors de l'inscription en maternelle (b2)	35.8	34.2
<i>Evolution (b2)-(a2)</i>	-24.8	-19.0

Lecture : parmi les mères dont l'enfant n'a pas été en crèche, 77.9% étaient actives occupées avant la naissance. Elles n'étaient plus que 62.1% lors de l'inscription en maternelle, soit une baisse de 15.8 points du taux d'emploi. NB : Le taux d'emploi total ne correspond pas exactement à la somme du taux d'emploi à temps partiel et du taux d'emploi à temps complet, du fait de 36 individus déclarés en emploi avant la naissance mais n'ayant pas répondu à la question sur la quotité de travail avant la naissance.

Tableau 8 : Evolution du taux d'emploi des mères entre la naissance et l'inscription en maternelle, selon que la demande de place en crèche a été satisfaite ou non, par niveau de diplôme.

	<i>Diplôme mère < Bac.</i> (N=236)	
	Place non obtenue	Place obtenue
Taux d'emploi avant la naissance (a)	61.3	51.3
Taux d'emploi lors de l'inscription maternelle (b)	35.5	37.1
<i>Evolution (b)-(a)</i>	-25.8	-14.2
	<i>Diplôme mère ≥ Bac.</i> (N=670)	
Taux d'emploi avant la naissance (a)	82.7	79.9
Taux d'emploi lors de l'inscription maternelle (b)	71.4	78.1
<i>Evolution (b)-(a)</i>	-11.3	-1.8

Tableau 9: Transitions individuelles entre emploi, chômage et inactivité entre la naissance et l'inscription en maternelle, selon que la demande a été satisfaite ou non.

	Place non obtenue (N=318)	Place obtenue (N=607)
Transition emploi vers chômage ou inactivité	19.5	14.1
<i>dont : depuis temps complet</i>	<i>13.1</i>	<i>9.0</i>
<i>dont : depuis temps partiel</i>	<i>6.4</i>	<i>5.1</i>
Stabilité	73.8	74.3
Transition chômage ou inactivité vers l'emploi	6.7	11.6
<i>dont : vers temps partiel</i>	<i>3.7</i>	<i>6.5</i>
<i>dont : vers temps complet</i>	<i>3.0</i>	<i>5.1</i>

Lecture : Parmi les mères ayant fait une demande de place en crèche, 14.1% de celles dont la demande a été acceptée ont cessé de travailler entre la naissance et l'inscription en maternelle contre 19.5% de celles dont la demande a été refusée.

Tableau 10: Impact net de l'obtention d'une place en crèche sur l'évolution des situations professionnelles.

Variable expliquée : Evolution nette du temps de travail			
	Effet brut	Effet net (1)	Effet net (2)
Place obtenue	+0.153* (0.060)	+0.162* (0.060)	+0.159* (0.060)
L'enfant concerné par la demande de crèche est de rang ≥ 2	-	-0.12* (0.059)	-0.13* (0.059)
Diplôme mère			
<i>Pas de diplôme</i>	-	-	Ref.
<i>CAP</i>	-	-	.07(.15)
<i>BEP, BEPC</i>	-	-	-.11 (.12)
<i>Bac.</i>	-	-	.02 (.11)
<i>Bac+2</i>	-	-	-.17 (.10)
<i>Bac+3</i>	-	-	-.03(.10)
<i>>bac+3</i>	-	-	-.12 (.10)
Nb. Obs.	925	925	925
R2	.01	.01	.02

Lecture : La variable expliquée est une mesure de la variation nette de temps de travail entre la naissance et l'inscription en maternelle : elle prend la valeur -2 quand la mère a perdu un emploi à temps complet, -1 quand elle a perdu un emploi à temps partiel ou est passée d'un temps complet à un temps partiel, +1 quand elle a gagné un temps partiel ou est passée d'un temps partiel à un temps complet et +2 quand elle a gagné un temps complet, 0 quand sa situation est stable. A diplôme et nombre d'enfants donnés, les mères dont la demande en crèche a été acceptée perdent significativement moins de temps de travail que les autres.

Tableau 11 : Sentiment vis-à-vis du développement de l'enfant au moment de l'inscription en maternelle, selon que la demande de place en crèche a été satisfaite ou non.

	Place non obtenue (N=318)	Place obtenue (N=607)
Développement de l'enfant		
<i>Pas de souci sur langage(a)</i>	64.2	67.6
<i>Pas de souci sur sociabilité (b)</i>	50.0	55.4
<i>Pas de souci sur retard (c)</i>	52.2	56.8
<i>Pas de souci adaptation maternelle(d)</i>	42.1	49.8
<i>Aucun des soucis précédents ((a) et (b) et (c) et (d))</i>	17.9	26.0
Façon dont l'enfant est gardé		
<i>Tout à fait satisfait du mode de garde</i>	59.8	74.8
<i>Jamais ou rarement d'inquiétude pendant la journée</i>	35.9	38.4
Nouvelle naissance	18.2	17.3

Lecture : Parmi les mères ayant fait une demande de place en crèche après la naissance de l'enfant, 49.7% de celles dont la demande a été satisfaite se déclarent pas du tout inquiète de la façon dont parle l'enfant contre 42.1% seulement pour celles dont la demande n'a pas été satisfaite.

Tableau 12 : Impact net d'avoir eu sa demande en crèche satisfaite sur la situation professionnelle des mères et leur sentiment sur la qualité de la garde et le développement de l'enfant.

	Effet brut	Effet net (1)	Effet net (2)	Effet net (3)
Développement de l'enfant				
<i>Pas de souci sur langage</i>	+3.4 (3.3)	+3.6 (3.3)	+3.7 (3.3)	+4.0 (3.3)
<i>Pas de souci sur sociabilité</i>	+5.4 (3.5)	+5.1 (3.5)	+5.1 (3.5)	+5.4 (3.5)
<i>Pas de souci sur retard</i>	+3.6 (3.5)	+4.4 (3.4)	+4.4 (3.5)	+4.0 (3.4)
<i>Pas de souci adaptation maternelle</i>	+7.6** (3.5)	+6.8** (3.4)	+6.7* (3.4)	+7.3 (3.4)
<i>Aucun des soucis précédents</i>	+8.1** (2.9)	+7.5** (2.9)	+7.5** (2.9)	+7.9** (2.9)
Façon dont l'enfant est gardé				
<i>Tout à fait satisfait du mode de garde</i>	+15.0** (3.1)	+15.4** (3.1)	+15.8** (3.1)	+16.1** (3.1)
<i>Jamais ou rarement d'inquiétude pendant la journée</i>	+2.5 (3.5)	+2.3 (3.3)	+2.5 (3.3)	+3.3 (3.3)
Cout de la garde (en euros)	- 3.6 (18)	- 0.2 (18)	- 7.6 (17)	- 11 (17)
Nouvelle naissance	-0.9 (2.7)	-0.6 (2.2)	-0.8 (2.5)	-0.4 (2.6)

Lecture : le tableau présente le coefficient, multiplié par 100, de la régression des variables indiquées dans la colonne de gauche sur le fait d'avoir été accepté en crèche. L'effet net (1) inclut en variable de contrôle l'existence d'enfants précédents. L'effet net (2) inclut l'existence d'enfants précédents et la situation professionnelle antérieure de la mère. L'effet net (3) inclut ces mêmes variables de contrôle, plus le diplôme de la mère.